



"Les Lémans Perturbateurs"

Le syndicalisme, c'est avant tout une démarche solidaire

INDIFFERENCE OU MEPRIS !!

Une personne faisant l'objet d'un contrôle à l'entrée en France prend subitement la fuite ; elle est immédiatement rattrapée par le service.

Inutile de s'appesantir longuement sur les suites données à l'affaire. Après information du Parquet et de la hiérarchie, après la rédaction de la procédure douanière, l'infracteur est libéré puis interpellé par les autorités suisses qui le conduisent derechef vers la prison de Champdollon suite à différents délits de droit commun.

L'arrestation n'est pas sans conséquence sur deux agents de l'équipe.

Une collègue présente de sérieux hématomes et des contusions

Un agent a une plaie assez profonde au niveau de la main, avec pour conséquence un saignement assez important et un risque d'exposition au sang de l'infracteur lui-même légèrement blessé lors de l'interpellation.

A l'issue de la procédure, ils se rendent aux urgences pour traiter leurs lésions.

A titre purement administratif, un dossier d'accident de service est ouvert ...C'est bien le moins que l'on attende de l'administration.

Pour le reste, aucun soutien de la hiérarchie envers les collègues blessés.

C'est le collègue lui-même qui a dû solliciter le médecin de prévention !!!...

Il y a là faute inexcusable de la hiérarchie qui n'a pas pris les devants.

Enfin quelqu'un, disponible, accorde une véritable attention aux interrogations de l'agent, notamment quant au risque d'une éventuelle contamination par le VIH ou une hépatite. Une orientation vers un praticien spécialisé est effectuée.

Conclusion médicale : à titre préventif, un traitement d'un mois par tri-thérapie est prescrit à l'agent.

Dès lors, nous souhaitons qu'au-delà du risque de coupure ou de contact avec une seringue lors des contrôles, que tous les risques d'exposition par le sang soient évalués et que des traitements médicaux appropriés soient proposés. Il est plus qu'inadmissible que ce soit l'intéressé qui ait effectué lui-même les démarches auprès de la médecine de prévention.

Malgré un traitement lourd, contraignant et non dénué d'effets secondaires, notre collègue n'a pas souhaité poser de congés maladie et continue de travailler envers et contre tout.

Cette démarche qui peut paraître évidente voire courageuse pour la hiérarchie, soucieuse de la présence des agents sur le terrain, manque - c'est le moins que l'on puisse dire - d'un sens certain des responsabilités.

Dans une dizaine de jours, notre collègue saura si oui ou non il y a eu contamination... Il est facile de concevoir son inquiétude et son mal-être ! Cette situation ne semble interpellé personne.

C'est peut-être une nouvelle manière de répondre aux risques psycho-sociaux, à la santé au travail et à l'atteinte de l'intégrité physique des agents par une administration attentive à ses personnels.

Une grande leçon d'humanité de la part de chefs sans doute plus soucieux de gérer les indicateurs de performance que l'humain.

C'est cela le management !

